

## Radio France renforce son engagement en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi des personnes en situation de handicap

**Le nouvel accord d'entreprise 2018-2020, signé avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives de Radio France, soutient la politique volontariste de Radio France en faveur de l'égalité des chances.**

**radiofrance**  
**S'ENGAGE**

En tant que média de service public et entreprise culturelle de référence, **Radio France continue à œuvrer pour remplir son devoir d'exemplarité en matière d'égalité des chances.**

Depuis plusieurs années, l'entreprise mène une **politique volontariste en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi des personnes en situation de handicap**, avec un double objectif : **l'égalité de traitement et l'équité entre les salariés**. Il s'agit d'un axe prioritaire de sa politique de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité.

Les précédents accords d'entreprise relatifs à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap (2009/2011, 2012/2014, 2015/2017) ont permis une **augmentation significative du taux d'emploi. Celui-ci a progressé de 1,88% en 2008 à 4,02% en 2017**, ce qui signifie que chaque année, de plus en plus de salariés se déclarent ou sont recrutés en situation de handicap et bénéficient des aménagements de postes dont ils ont besoin pour travailler dans une plus grande équité.

**Par ce nouvel accord triennal, signé à l'unanimité par les organisations syndicales représentatives**, Radio France entend encore renforcer ses actions conformément aux engagements qu'elle a pris dans le cadre du label Diversité\*.

Tout en maintenant l'intégralité des actions prévues dans l'accord triennal 2015/2017, Radio France s'engage à développer des actions spécifiques en matière de maintien dans

l'emploi avec des accompagnements personnalisés de recrutement et d'intégration, d'accessibilité des lieux et des outils métiers et d'accueil de stagiaires et d'alternants en situation de handicap.

L'accord est conclu pour une durée de trois années à compter du 1er janvier 2018 et a reçu l'agrément de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

Sa mise en œuvre sera pilotée par la Délégation à l'égalité des chances et par la Mission Handicap, en lien étroit avec les Référentes et Référents Handicap et Diversité de Radio France et les Correspondantes et Correspondants Handicap et Diversité de Radio France.

*\*Radio France a choisi de demander le renouvellement du label Diversité (qui avait été octroyé en 2013) ainsi qu'une évaluation en vue de candidater au label Egalité Professionnelle. L'audit se déroulera du 20 au 29 mars 2018 à Paris et en régions.*

**Gaël HAMAYON**  
**gael.hamayon@radiofrance.com**  
01.56.40.21.41 – 06.84.10.49.91

**Peggy DREYER**  
**peggy.dreyer@radiofrance.com**  
01.56.40.16.15

Assistante service de presse  
**Violaine LADHUIE**  
**violaine.ladhuie@radiofrance.com**  
01.56.40.24.51

[radiofrance.fr](http://radiofrance.fr)

